



ID-ART

SAISIR LES OBJETS D'ART

ARRÊTER LES MALFAITEURS



INTERPOL

DESTRUCTION DE NOTRE PATRIMOINE CULTUREL

Les biens culturels font partie intégrante du patrimoine d'un pays et de l'histoire de la civilisation. Le monde connaît cependant à l'heure actuelle une forte augmentation de la destruction du patrimoine culturel dans le contexte de conflits armés, du trafic et de la vente de biens culturels.

Les vols d'œuvres d'art se déroulent souvent chez des particuliers, mais ils ont également lieu dans des musées, des lieux de culte et des galeries d'art. Certains objets archéologiques proviennent quant à eux de fouilles illicites. Les fausses œuvres d'art polluent le marché légitime.

Ces biens culturels peuvent constituer une source de revenus considérables pour les organisations terroristes et les groupes criminels organisés, à qui ils permettent de financer leurs activités de recrutement et de renforcer leurs capacités opérationnelles. Le pillage du patrimoine culturel est l'une des sources de revenus les plus répandues et les plus importantes des groupes terroristes.

BASE DE DONNÉES MONDIALE

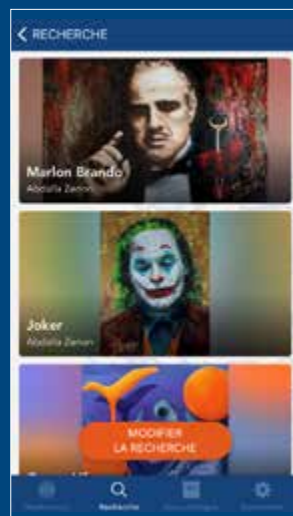
INTERPOL gère une base de données mondiale sur les œuvres d'art volées qui contient actuellement plus de 52 000 entrées provenant de 134 pays membres. Cette base comporte des photos, des descriptions et des informations sur les vols. C'est la seule base de données internationale contenant des informations de police certifiées sur les œuvres et objets d'art volés et disparus. Elle aide les services de police des pays membres de l'Organisation à mener leurs enquêtes internationales.

À PROPOS DE L'APPLICATION

Constatant la nécessité de protéger les biens culturels et de toucher un plus grand nombre de personnes, INTERPOL a créé sa toute première application publique, appelée ID-Art, dont les utilisateurs peuvent se connecter directement à la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées.

Cette application mobile fait appel à un logiciel de reconnaissance d'images à la pointe de la technologie qui donne aux utilisateurs la possibilité de scanner un objet et de le rechercher dans la base de données quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

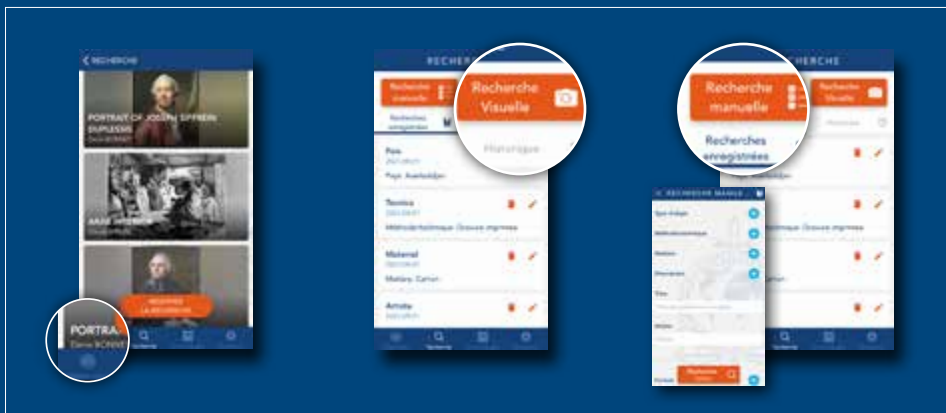
Cela facilite l'identification des biens culturels volés, aide à réduire le trafic dans ce domaine et accroît les chances de retrouver les objets volés.



L'application ID-ART vous permettra d'effectuer les opérations suivantes :

Contrôler la situation d'un bien culturel

Vérifier si le bien culturel dont vous souhaitez faire l'acquisition figure dans la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées. Vous pouvez faire une recherche manuelle en indiquant les informations correspondantes, ou une recherche automatique en prenant une photo du bien et en utilisant la fonction de reconnaissance d'images. Une réponse positive signifie que le bien figure dans la base de données sur les œuvres d'art volées.



Déclarer un objet comme volé

Si l'une de vos œuvres d'art ou l'un de vos biens culturels est volé, vous pouvez le signaler à l'aide de l'application, et l'œuvre ou le bien en question sera directement ajouté à la base de données sur les œuvres d'art volées.

Créer un catalogue

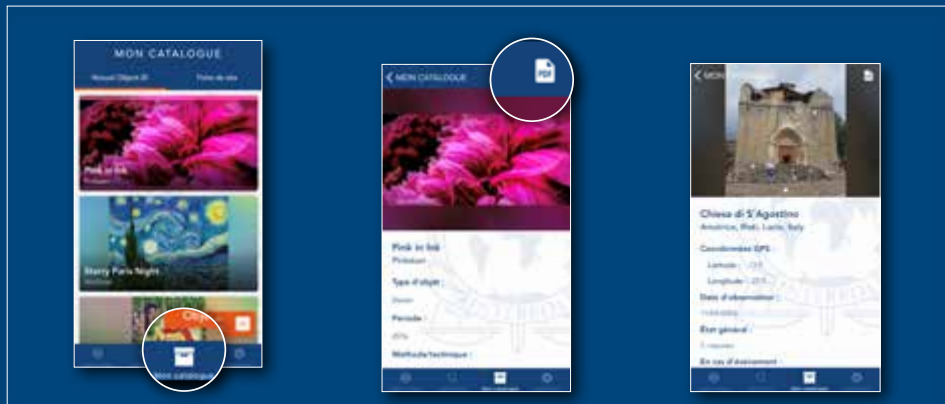
Grâce à ID-Art, les musées, les conservateurs, les propriétaires de grandes collections, les artistes, les services chargés de l'application de la loi et les particuliers peuvent créer leur propre catalogue de biens culturels.

Ils peuvent prendre des photos de leurs œuvres d'art et en enregistrer les caractéristiques, ce qui leur permet de documenter leurs collections. En cas de vol, ces œuvres peuvent ainsi être ajoutées rapidement et facilement à la base de données d'INTERPOL.



Enregistrer un site à protéger

Vous pouvez donner à ceux qui agissent en première ligne pour la protection du patrimoine la possibilité de disposer d'une trace d'un emplacement géographique grâce à la fonction « Site Cards ». Les « fiches de site » ainsi obtenues pourront être utilisées comme éléments de preuve ou servir de références pour les besoins de la reconstruction du site si celui-ci venait à être pillé ou détruit.



Le développement de l'application a été financé par la Fondation INTERPOL pour un monde plus sûr.

L'application, développée dans le respect des normes et bonnes pratiques internationales, constitue un outil supplémentaire d'accès à la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées. La politique de protection de la vie privée et les conditions générales d'utilisation sont consultables sur le site Web d'INTERPOL.

TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION ID-Art

L'application peut être téléchargée gratuitement sur les plateformes Android et iOS. Elle est disponible dans les langues de travail d'INTERPOL : l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.



App Store



Google play